

AR PREFECTURE

017-200041523-20200826-DEC368_2020-AU
Reçu le 26/08/2020

H A U T E



SAINTONGE

Décision n° 368 /2020
AB

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget).

Le Président de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge décide de signer un procès-verbal de mise à disposition de terrain avec le Service d'Archéologie départementale de la Charente-Maritime.

L'objet de ce document est le diagnostic de l' « Aérodrome Jonzac-Neulles », à St Germain de Lusignan.

Fait à Jonzac

Le 17 août 2020

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex